

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 938)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 116

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4 BIS, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet un rapport au Parlement sur les violences conjugales et sexuelles vécues par les hommes.

Ce rapport s'efforce de produire des statistiques sur les violences subies par les hommes et envisage la création de solutions d'accueil pour les hommes victimes de violences conjugales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le phénomène des violences conjugales ne touche pas que les femmes. Les hommes en sont aussi victimes. Mais par un extraordinaire tabou créé par une société qui veut que les hommes soient en position de domination, sous peine d'être symboliquement émasculés, cette situation est un tabou.

Ce tabou doit être rompu, pour apporter aux hommes victimes de violences une aide appropriée. Dans un article au Monde de Leïla Marchand publié en 2015, elle estimait à plus de 100 000 les hommes victimes de violences conjugales.

(http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/04/10/hommes-battus-des-chiffres-pour-comprendre-une-realite-meconnue_4613224_4355770.html)

Si c'est sans commune mesure avec le nombre de femmes victimes de ces violences, il n'empêche que le sujet doit être abordé avec attention : il serait utile par exemple qu'un dispositif d'accueil spécialisé puisse être mis en place.